Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Délibération n° **00xx/2024**	**Objet** : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier.

Conseillers en exercice : 27	Présents : Absents :	Pouvoirs : Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :
Absents représentés :
Absents :

M ……. a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 57/2023 du 18 septembre 2023 autorisant le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la M14 vers la M57 au 01 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 19 mars 2024 ;

Considérant la présentation du Règlement Budgétaire et Financier et qui évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A

ARTICLE 1 : APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 28 mars 2024.

xxxxxxxxxxxxxxxxxx Secrétaire de séance	Alphonse BOYE Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PROJET